

# Le Pacte,

Le Pacte n'est pas une revalorisation comme on a bien voulu, à grand renfort de slogans. Il ressemble à du « travailler plus pour s'épuiser plus, et au final gagner moins ». Ça nous fait perdre notre liberté professionnelle et aggraver les inégalités.

## Pacte Un projet éminemment politique

Dès la campagne présidentielle, Emmanuel Macron a fait du Pacte la pierre angulaire de son projet pour l'École. Tout sauf un hasard.

Au printemps 2022, évoquant la question de la rémunération des enseignant-es, le candidat Emmanuel Macron avait jugé « difficile de dire qu'on va mieux payer tout le monde, y compris ceux qui ne sont pas prêts à s'engager et à faire plus d'efforts ». Le SNES-FSU avait immédiatement dénoncé des propos insultants, reprenant les codes du *prof bashing* particulièrement à la mode. L'occasion de rappeler que pendant le confinement, quand Jean-Michel Blanquer se perdait en annonces contradictoires, les personnels ont tenu le service public d'Éducation, seuls, avec leurs moyens. Alors, jeter à la vindicte populaire les professeur-es en jouant sur les clichés en vogue n'était certainement pas anodin...

### Avec des contreparties

Quelques semaines plus tard, le mot est lâché : « contreparties ». Pour le président candidat, l'augmentation de la rémunération des enseignant-es, CPE et Psy-En ne peut se concevoir qu'avec des contreparties. Ce subterfuge n'a rien d'une revalorisation, puisqu'il s'agit tout simplement de payer du travail fait. Le projet prend forme petit à petit. Ce sera un Pacte avec les missions suivantes : remplacement de courte durée, Devoirs faits, école

ouverte, découverte des métiers, projet pédagogique innovants, référent pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.

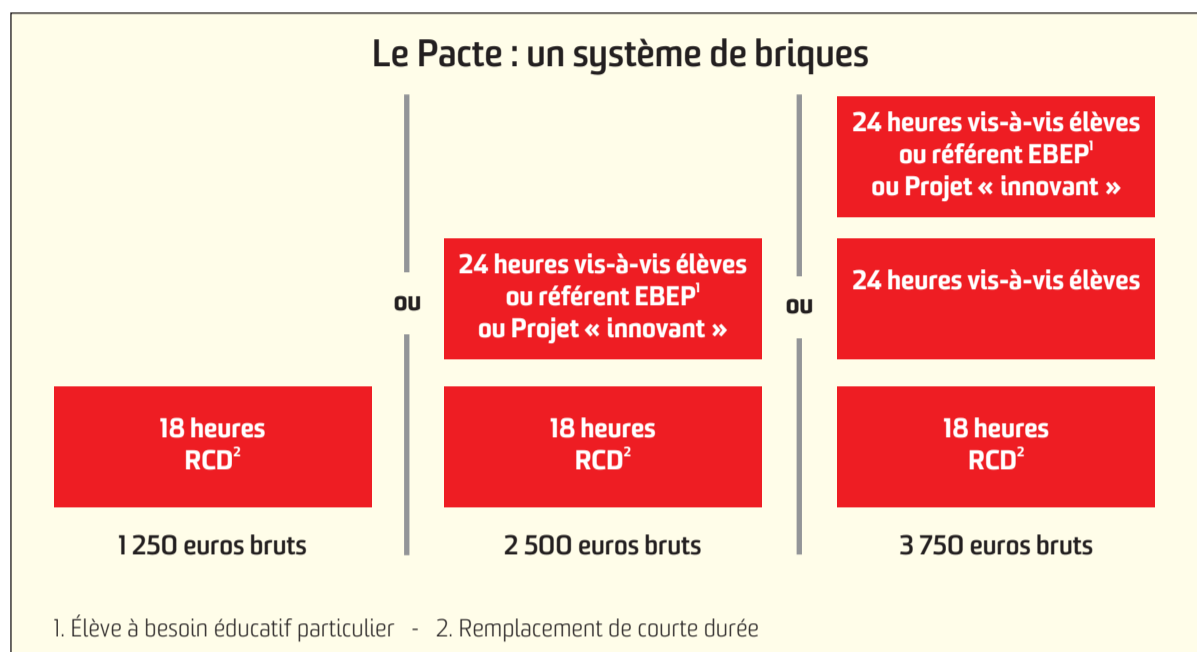
Emmanuel Macron adopte la même stratégie sur le Pacte que sur la réforme des retraites : quand toutes les organisations syndicales claquent la porte des discussions sur le Pacte, le président de la République s'obstine, au mépris de toutes et tous. On notera un peu moins d'allant quand il s'agit d'affronter les oppositions conservatrices sur la question de la mixité sociale...

### Bras armé des inégalités

Mais si le Président s'accroche quoi qu'il en coûte au Pacte, c'est parce qu'il est l'outil central de la mise en œuvre de sa politique éducative. En collège, la mise en œuvre des promesses présidentielles (heures de soutien en petits groupes en Sixième, Devoirs faits etc.) est étroitement liée au Pacte. Même chose dans la voie professionnelle. Les professeur-es « pacté-es » signeront pour contribuer à la fermeture de filières, à la déscolarisation des élèves les plus fragiles ou encore à l'insertion coûte que coûte des élèves au détriment des poursuites d'études. Le Pacte devient donc le bras armé de

**Outil au service d'une politique éducative**

plus fragiles ou encore à l'insertion coûte que coûte des élèves au détriment des poursuites d'études. Le Pacte devient donc le bras armé de



Pour accéder aux briques du second ou troisième niveau (Devoirs faits, Découverte des métiers, Projets etc.), il faut en passer par la première brique pour 18 heures de remplacement au débotté ! C'est la garantie d'un emploi du temps à trous de 8 à 17 heures pour être disponible et prendre des classes au pied levé.

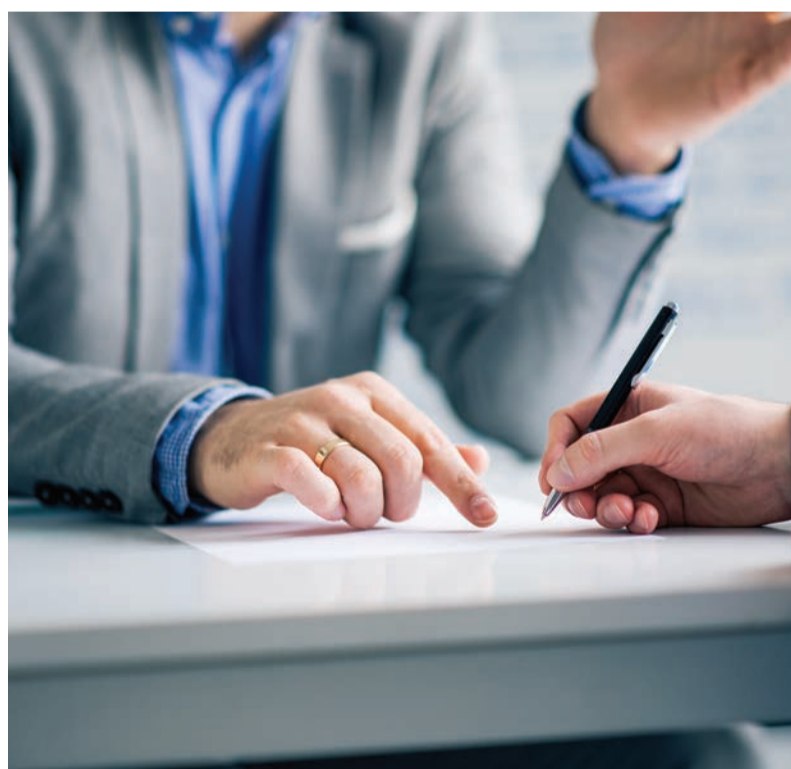
la mise en place de l'École du tri social, des inégalités, dans laquelle les personnels sont relégués au rang d'exécutants. Dans l'École d'Emmanuel Macron, les personnels ne sont plus concepteurs de leur métier. Après leur liberté pédagogique, durement mise à mal par l'empilement de prescriptions, c'est leur liberté professionnelle et personnelle qui est remise en cause frontalement par le Pacte.

### Attaque contre les personnels

Le Pacte est une illusion pour le grand public, bercé par les promesses du remplacement systématique dès la rentrée qui se fracasseront très vite sur la dure réalité. C'est aussi une attaque frontale contre les personnels et leur statut. Le Pacte se combat dès maintenant si l'on veut le mettre en échec à la rentrée 2023. Mais la lutte continuera tout au long de l'année prochaine en montrant aux collègues

qu'il est un leurre et qu'il va encore davantage dégrader le fonctionnement du service public d'Éducation, avec, à terme, l'intégration des HSE, des IMP et des missions correspondantes dans le Pacte. Emmanuel Macron veut faire du Pacte la pierre angulaire de son entreprise de destruction du service public d'Éducation. En refusant massivement de le signer, nous pouvons, et nous allons gagner !

Sophie Vénétiay



Le Pacte donne un véritable chèque en blanc au chef-fe d'établissement avec le risque d'une véritable caporalisation de la profession.

## Pacte Un collège impacté à t

Le ministère imbrique le Pacte et la réforme du collège, dans l'espoir de rendre l'un et l'autre inévitables. Refuser le Pacte, c'est aussi refuser de transformer le collège en engrenage du tri social.

La nouvelle Sixième vise à primariser le collège en rendant les professeur-es polyvalents jusqu'à devenir interchangeables. La suppression de la technologie en Sixième finance l'instauration d'une heure de soutien ou d'approfondissement en mathématiques ou en français, déconnectée des cours, et avec des regroupements inter-classes.

### Pas de groupes sans le Pacte

Obtenir des groupes à effectifs réduits nécessiterait qu'il y ait des professeur-es

des écoles qui signent le Pacte enseignant du premier degré afin d'intervenir dans les groupes de soutien au collège. Pour les groupes d'approfondissement, il n'est pas nécessaire d'être professeur-e de mathématiques ou de français pour intervenir. Sans collègue volontaire pour le Pacte, cette heure de soutien ou d'approfondissement se tiendrait en regroupements de niveau et en classe entière. Des élèves de SEGPA seraient même inclus dans l'heure de soutien avec un-e autre enseignant-e que leur professeur-e des écoles spécialisé-e, intervenant auprès d'eux une grande partie de la semaine.

### Pas de Devoirs faits sans le Pacte

Cette externalisation de la difficulté scolaire hors du groupe classe est renforcée par l'obligation dès la rentrée pour toutes et tous les élèves de Sixième de participer à l'Accompagnement aux

devoirs, le nouveau nom de Devoirs faits en Sixième. Mais cette obligation ne signifie pas un même volume

### Empilement de briques

horaire pour tous les élèves (note de service du 20 avril 2023). Pour intervenir en Accompagnement aux devoirs, il faudra désormais accepter les missions du Pacte, dont la toute première, incontournable, 18 heures de remplacement au pied levé. Le Pacte fonctionne en effet en briques empilables, et, en collège, l'accord pour une brique de 24 heures annuelles d'Accompagnement aux devoirs sera conditionné à la signature d'une brique de remplacement. Comme pour l'heure de soutien ou d'approfondissement, l'Accompagnement aux devoirs s'organisera en classe entière ou en petits groupes, à la fois selon le nombre de Pactes alloués au collège et selon le nombre de collègues volontaires pour le Pacte.

# Pour nos métiers,

Pour résister et signifier fermement leur désaccord, les équipes trouveront sur le site ([www.snes.edu](http://www.snes.edu)) un modèle de refus collectif du Pacte

# c'est non !

En dépit de déclarations, le faire croire Emmanuel Macron et Pap Ndiaye. « *Travailler moins* ». Véritable service d'astreinte, il va dénaturer nos métiers, nos libertés, tout en donnant un chèque en blanc aux chefs d'établissement.

## Pacte Un travail sans fin

Des indemnités pour participer à la suppression des cadres réglementaires protecteurs.



Comme sur les retraites, Emmanuel Macron passe en force sur le Pacte. Au mépris de l'opposition de toutes les organisations syndicales, il conditionne des mesures salariales à des nouvelles missions. Ce n'est donc en rien une revalorisation.

La charge de travail accrue que représente le Pacte est une évidence. Les IMP (indemnités pour missions particulières) se sont déjà substituées aux décharges de service qui permettaient un allègement du service. Le Pacte franchit une nouvelle étape en attaquant notre liberté d'organiser notre travail permise par un emploi du temps hebdomadaire fixe. Les missions du Pacte sont plus ou moins nouvelles selon les cas, mais pourraient devenir à terme le prolongement des « *missions liées au service d'enseignement* » (décret n° 2014-940) quitte à les étendre toujours davantage.

### Toutes et tous interchangeables

Les collègues volontaires pour le Pacte seront à la merci d'un arbitraire grandissant en particulier avec la mission prioritaire et incontournable qu'est le remplacement de courte durée (RCD). Quoi que diront les directions en juin, avec la pression d'une évaluation des résultats déjà annoncée, les collègues engagés individuellement ne pourront refuser aucun RCD quel que soit le moment, le délai ou la classe ! Les autres collègues non signataires seront aussi touchés dès qu'une direction intégrera l'amélioration du

### Arbitraire renforcé

taux de remplacement dans la construction des services et emplois du temps, ce qui prendra le pas sur les « vœux » individuels. Le projet de programme de Technologie de cycle 4 qui devrait, à la demande du ministre, « *intégrer des savoirs déjà inclus dans les programmes de Mathématiques et de Sciences* » est un premier pas vers davantage d'interchangeabilité en cas d'absences. Des injonctions renouvelées à normaliser et unifier les pratiques professionnelles ne tarderont pas.

### Des métiers débordés

En plus de la mission des RCD, on trouve dans le Pacte l'orientation, l'insertion professionnelle, des formes d'« encadrement » des collègues, l'appui à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, l'animation socio-culturelle pendant l'école ouverte... La logique du Pacte n'est pas nouvelle : elle repose sur des missions qui éloignent du cœur du métier, ainsi que sur la multiplication des référents et des missions particulières. Pour les personnels, accepter le Pacte vaut formation. Pour les chefs d'établissement, il s'agit de déceler des « talents » et de convaincre ces collègues. La prime de 1 000 € versée aux équipes de direction ne s'explique pas autrement.

### Pourquoi le Pacte ?

Réussir à engager suffisamment des enseignant-es, surtout pour le remplacement au débotté, et institutionnaliser cette diversification des activités constituent le véritable enjeu pour le ministère. Il s'agit bien de se passer de personnels aux missions spécifiques (les Psy-ÉN par exemple) et de transférer des responsabilités de la hiérarchie sur les agents en bout de chaîne, avec des missions exécutées par des personnels dont ce n'est pas le métier, et qui ne peuvent opposer aux injonctions déraisonnables ou idéologiques une culture professionnelle collective. En matière d'orientation, la gestion des flux d'élèves sera confiée aux personnels, quitte à retirer la mission en l'absence de résultats.

Le ministère attend des volontaires, qu'ils et elles participent à changer l'école selon l'idéologie qu'il porte. Le SNES-FSU s'oppose au Pacte qui ne saurait remettre en cause les statuts, les métiers, les solidarités professionnelles, ni rompre ce qui est commun et rassemble les personnels. ■

Anne-Sophie Legrand,  
Gwénaél Le Païh

Yannick Lefebvre, Gwénaél Le Païh

## 10 raisons de refuser le Pacte

### f Le Pacte n'est pas une revalorisation

Travailler plus et être rémunéré-e pour ce travail n'est pas une revalorisation. Or le Pacte est présenté comme le second volet de celle promise par Emmanuel Macron. La promesse d'augmentation inconditionnelle de 10% n'est pas tenue avec le Socle. Le Pacte n'y change rien.

### l Le Pacte augmente les inégalités entre les femmes et les hommes

Les primes et les missions supplémentaires sont les principales causes d'inégalités salariales de genre car elles sont plus favorables aux hommes. Les chiffres du ministère montrent que les femmes touchent moins d'IMP, d'HSE et d'HSA. Le Pacte est donc contraire à la lutte contre ces inégalités.

### l Le Pacte sape le statut

Nous sommes fonctionnaires d'État, dans une Fonction publique de carrière. Nos statuts nous garantissent un droit à la carrière (les grilles indiciaires selon l'ancienneté, les changements d'échelons, de grades etc). Le Pacte opère un virage vers une Fonction publique d'emploi où la rémunération évolue en fonction de l'attribution des missions. Il ne s'agit pas de récompenser les collègues les plus « *engagés* », « *obéissants* » ou « *celles et ceux qui font le plus d'efforts* » mais d'acheter un consentement à la découpe de la Fonction publique de carrière.

### m Le Pacte fait des volontaires des exécutants

Nous sommes des fonctionnaires de catégorie A, concepteurs de notre activité. Le Pacte place une partie de l'activité des volontaires sous la férule de la hiérarchie locale. Que devient la liberté pédagogique lorsqu'on accepte de remplacer n'importe quel collègue dans n'importe quelle classe à n'importe quel moment ? Le Pacte, c'est une rémunération annuelle, selon le service fait : les directions exerceront un contrôle tatillon des missions quitte à exiger des rattrapages en cas de férias, de congés maladie etc., avec comme dogme l'annualisation.

### n Le Pacte brise les collectifs

Le Pacte individualise la rémunération, ce qui isole davantage tous les collègues, les volontaires comme les autres. Chaque personnel se distingue de ses collègues par ses missions, sa rémunération, ce qui renforce l'emprise des supérieurs hiérarchiques. Comment surmonter les épreuves et les défis professionnels quand les collectifs et les solidarités se dissolvent ?

### o Le Pacte instaure des hiérarchies intermédiaires

En contractualisant de nombreuses missions de coordinations dont certaines sont nouvelles, le Pacte vise à transformer le fonctionnement des équipes. Chaque collègue

volontaire se verra remettre une lettre de mission pour cadrer son action. C'est d'une part la constitution de hiérarchies intermédiaires susceptibles d'exiger des autres collègues qu'elles et ils s'engagent sur des priorités fixées par la direction. C'est d'autre part le risque localement de bafouer toute réglementation nationale (programmes, horaires, etc.) au prétexte de missions jugées prioritaires dans l'établissement.

### r Le Pacte rend corvéable à merci

Quelles que soient les assurances orales qu'il aura données, rien ne permet d'exclure qu'en cours d'année le chef d'établissement n'imposera pas des remplacements de courte durée à des collègues qui se seront engagés sur d'autres missions. Des absences prolongées, des congés maladie imprévus, des voyages scolaires plus nombreux etc., les raisons ne manqueront pas. Si le ministère louvoie pour attirer les collègues en parlant d'une mission « *prioritaire au niveau de l'établissement* », chaque collègue s'engage individuellement et reste redevable des 18 heures de remplacement. C'est aussi l'assurance d'un emploi à trous pour être mobilisable du début à la fin de la journée.

### s Le Pacte organise la baisse des moyens

En collège, les nouveaux dispositifs Découverte des métiers au cycle 4 et l'Accompagnement aux devoirs ne sont pas financés dans la DHG mais en mission dans le Pacte. La possibilité d'obtenir des groupes à effectif réduit pour l'heure de soutien ou approfondissement en Sixième en mathématiques ou français est soumis à l'accord des professeur-es des écoles ou des autres disciplines de signer le Pacte pour cette mission en plus du remplacement au débotté. À terme, des postes pourraient être menacés en supprimant des heures à la DHG compensées par des missions au Pacte. Ce seraient autant de supports en moins pour les TZR et les non-titulaires.

### t Le Pacte contre les métiers

Pour l'avenir, le ministère pourrait imaginer de nouvelles briques qui permettraient aux directions de déléguer des missions (relations avec les parents, coordination d'un niveau, de l'évaluation des élèves, des certifications etc.) dont certaines pourraient empiéter encore davantage sur d'autres métiers. Cela introduirait de la souplesse dans la dotation en personnel d'un EPLE, en vie scolaire notamment.

### u Le Pacte contre le service public

En conditionnant la réalisation de certaines missions à l'acceptation d'un Pacte, ce sont ces missions qui sont fragilisées. Les missions de service public doivent bénéficier des moyens dédiés à leur exécution.

Emmanuel Séchet, Gwénaél Le Païh,  
Yannick Lefebvre

## tous les niveaux

### Pas de découverte des métiers sans le Pacte

Après l'annonce d'Emmanuel Macron d'une demi-journée par semaine de découverte des métiers en Cinquième, le ministère a recentré le dispositif sur des blocs massés pour un total, à l'année, de 52 à 108 heures qui empièteraient donc sur les heures de cours. Une partie intégrerait le programme de technologie du cycle 4, en cours de réécriture. La coordination de ce dispositif – à l'organisation complexe – serait une mission forfaitaire du Pacte, une brique de plus impliquant là aussi l'acceptation de 18 heures de remplacement au débotté. Des professeur-es de lycée professionnel qui signeraient le Pacte interviendraient dans ce dispositif au collège.

### Et d'autres missions dans le Pacte

Intervenir dans les dispositifs « *Stages de réussite* », « *École ouverte* », coordonner et prendre en charge des

projets d'innovation pédagogique ou encore être référent handicap pour l'appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers, deviennent des missions secondaires du Pacte, requérant d'en passer par la brique obligatoire de 18 heures de remplacement à l'interne.

Les professeur-es documentalistes, CPE et Psy-ÉN sont aussi concernés par le Pacte sur ces mêmes missions. À la rentrée 2024, d'autres missions pourraient être intégrées au Pacte enseignant, dont toutes les missions actuellement indemnisées par des IMP ou des HSE, toutes deux vouées à disparaître.

Le Pacte mine le statut : le SNES-FSU appelle les personnels à refuser massivement de le signer à la rentrée 2023 ce qui permettrait de le neutraliser définitivement. Notre statut n'est pas un contrat. ■

# refusons le Pacte

et une motion pour le CA. Il faut informer et convaincre les parents que le Pacte ne répond pas aux besoins des élèves et des personnels.